



La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et la télévision régionale viàOccitanie ont enrichi leur Contrat d'Objectifs et de Moyens avec un volet consacré à la création d'œuvres audiovisuelles. Ainsi, en 2023, 200 000 € HT seront consacrés à des coproductions de documentaires en lien avec le territoire régional et portées par les acteurs de la filière régionale de création audiovisuelle.

Depuis plusieurs années, la télévision régionale viàOccitanie contribue au quotidien à révéler l'identité de la région Occitanie.

Sa ligne éditoriale se résume en trois mots-clés : **Informier, découvrir et partager.**

Les objectifs éditoriaux de l'appel à projets 2023

Afin de mieux faire connaître et mieux faire comprendre ce territoire, viàOccitanie lance un appel à projets de films documentaires auprès des producteurs.

Cet appel à projets a pour principaux buts de :

- Faire découvrir et valoriser le patrimoine culturel régional, matériel ou immatériel, et le patrimoine naturel et environnemental de notre région.
- Identifier et accompagner les dynamiques de progrès et les initiatives au cœur des activités scientifiques, industrielles, artistiques et sociales.
- Renforcer le sentiment de mieux vivre ensemble en Occitanie.
- Définir et faire partager le creuset d'une identité plurielle mettant en avant les multiples apports qui ont enrichi le territoire régional au fil des siècles jusqu'à aujourd'hui.
- Soutenir les acteurs de la filière audiovisuelle de la région et encourager les jeunes talents.

L'accompagnement de viàOccitanie

Pour cette année 2023, viàOccitanie souhaite accompagner en qualité de diffuseur et coproducteur **10 documentaires de 52 minutes** avec une aide financière de **20 000 € HT** par projet.

Les projets devront démontrer un potentiel susceptible d'intéresser d'autres diffuseurs. viàOccitanie n'exige aucune exclusivité et souhaite que les films auxquels elle contribue connaissent la plus large exposition.

viàOccitanie accompagnera également les documentaires au niveau de la promotion, sur ses quatre antennes (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) en TNT et sur les box (Orange, Bbox, Freebox, SFR), sur son site internet viaoccitanie.tv, sur ses réseaux sociaux mais également sur les sites des titres du Groupe La Dépêche (La Dépêche du Midi, Midi Libre et L'Indépendant).

viàOccitanie accompagnera la diffusion de tous les documentaires avec la mise en place de soirées spéciales sur la thématique du documentaire avec un plateau TV et des invités liés à la thématique.

Les thématiques des documentaires

Pour l'appel à projets 2023, viàOccitanie souhaite mettre en avant plusieurs thématiques à travers dix documentaires :

- Deux projets sur la thématique du patrimoine matériel ou immatériel en lien avec la région Occitanie.
- Deux projets sur la thématique du sport (ou e-sport) en lien avec la région Occitanie dont un avec l'angle JO 2024,
- Deux projets sur la thématique scientifique et/ou environnementale et/ou recherche en lien avec l'Occitanie,
- Un projet sur la thématique de la ruralité en Occitanie,
- Un projet sur la thématique de la Culture vivante en Occitanie,
- Un projet sur une personnalité historique ou contemporaine d'Occitanie,
- Un projet sur la thématique de la jeunesse en Occitanie.

Ces œuvres seront co-produites par des producteurs indépendants de la région Occitanie avec le souci de faciliter l'accès aux systèmes de financement régionaux, nationaux et européens, dans le respect des exigences sociales et professionnelles.

Éligibilité des oeuvres

Pour être éligible, les œuvres devront répondre aux exigences suivantes :

- Les auteurs devront être liés à la région Occitanie,
- Les productions à l'initiative des projets devront être établis en Occitanie.
- Les sujets des œuvres audiovisuelles devront traiter principalement d'un fait régional sous ses formes sociétale, sociale, patrimoniale, culturelle, historique, scientifique, environnementale, économique, etc.
- Les entreprises de production devront disposer du code APE « production cinématographique ou audiovisuelle », 5911 A, B ou C. Les entreprises en nom personnel et les personnes déclarées en tant qu'auto-entrepreneur ne seront pas éligibles.

Ne sont pas éligibles : les reportages d'actualité, magazines, émissions de flux et de télé-réalité, films institutionnels.

Un comité de lecture sera mis en place par viàOccitanie.

Le comité de lecture exprimera un avis consultatif à la fois sur la qualité artistique et technique des projets, leur faisabilité et leur pertinence en termes de relations avec le territoire.

Le format des projets en 4K est exigé pour qu'ils puissent intéresser d'autres diffuseurs nationaux et internationaux.

Une attention particulière sera portée à une juste rémunération des auteurs, ainsi qu'aux dépenses effectuées en région (location de matériel, emploi de techniciens régionaux, moyens de post-production, etc...).

Composition du dossier

Attention, merci d'indiquer clairement la thématique sur laquelle le dossier participe (**Patrimoine - Sport - Science/Environnement/Recherche - Ruralité - Culture - Personnalité d'Occitanie - Jeunesse**).

Les dossiers devront comporter :

- Une note d'intention du réalisateur et du producteur,
- Un synopsis détaillé,
- Un scénario,
- Les CV des principaux participants. Nous apprécierons également d'avoir les références de l'équipe technique (chef opérateur, monteur, ingénieur du son, étalonneur, etc.),
- Le devis type CNC détaillé par grands postes comprenant une évaluation des dépenses en région Occitanie,
- Le plan de financement prévisionnel précisant les accords déjà obtenus (les joindre au dossier),
- Les références de la société de production.

Tout dossier incomplet ne sera pas présenté au comité de lecture.

Les œuvres présentées devront répondre aux critères d'accès du Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) du CNC. Le recours à de nouvelles écritures et formes narratives sera apprécié.

Sont considérées comme des documentaires de création les œuvres réalisées par des auteurs témoignant d'un regard singulier et personnel sur les sujets traités, ayant nécessité un temps d'écriture, de repérages et de préparation nécessaire à la profondeur du traitement, des temps de tournage et de montage permettant une véritable écriture cinématographique.

Le calendrier de l'appel à projets 2023

Lancement de l'appel à projets le vendredi 20 janvier 2023.

Clôture de l'appel à projets et fin de réception des dossiers le lundi 20 mars 2023 à midi.

Comité de sélection des projets le jeudi 20 avril 2023.

Communication de la sélection des 10 projets le 10 mai 2023 maximum pour aboutir à la production entre le dernier trimestre 2023 et la fin du premier semestre 2024.

Comment nous envoyer vos projets ?

Les projets doivent être adressés sous forme numérique à : appelprojets@viagroupe.tv

L'appel à projets sera disponible sur le site de viàOccitanie : www.viaoccitanie.tv

Contacts :

Thierry CROUZET - Directeur éditorial de viàOccitanie - tcrouzet@viagroupe.tv

Pascale CROUX - Secrétaire générale de viàOccitanie - pcroux@viagroupe.tv